

ANNEXE - POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

SERVICE

Ressources financières

Frais de transport

	Montant forfaitaire	Montant par kilomètre parcourus
Transport en commun (avion)	40,00 \$ (pour l'aller-retour)	N/A
Voiture personnelle – 10 km et plus (au 1 ^{er} avril 2023)	N/A	0,60 \$/kilomètre
Voiture personnelle – moins de 10 km	4,00 \$	N/A
Service de la poste	10,00 \$	N/A
Covoiturage	N/A	0,05 \$/kilomètre pour le propriétaire et 0,10 \$/kilomètre pour le passager

Frais de séjour

	Montant forfaitaire
Frais d'hébergement	30,00 \$ si dans l'impossibilité de fournir une pièce justificative
Compensation	20,00 \$ par nuitée

Frais de repas

Déjeuner	Dîner	Souper	Journalière
15,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	70,00 \$